

FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATIONS EN LANGUE, DES PROCESS EN RAPIDE ÉVOLUTION

Publié le 06/09/2016

Après avoir déjà beaucoup souffert en 2015 de leur intégration tardive au CPF, les formations de langues vont-elles se trouver sorties du plan de formation ? Si diverses entreprises ont franchi le pas ces derniers mois au point de faire les titres de plusieurs publications spécialisées, il n'y a pas à s'inquiéter selon Olivier Haquet, fondateur d'Adomlingua. Même s'il est vrai que depuis 2015, le monde de la formation en langues a été plus que bousculé...



Après leur intégration tardive au CPF, voilà que l'on parle de l'exclusion des langues du plan de formation... Les organismes spécialisés doivent-ils s'inquiéter ?

Un tel constat est largement exagéré, même s'il est vrai que les DRH ont de plus en plus tendance à orienter leurs salariés vers le CPF plutôt que de prendre en charge leur formation par le plan de formation. De quoi souligner d'ailleurs le succès du CPF.

Aucune réglementation n'est cependant intervenue sur ce thème. Il n'est donc aucunement question de sortir les langues du plan de formation via une quelconque loi.

En fait, on pourrait plutôt évoquer le comportement logique d'entreprises qui cherchent à optimiser leur investissement. Un comportement que l'on avait déjà constaté voici quelques années lorsque de nombreuses formations en langues avaient été orientées vers le DIF au détriment du plan de formation. Aujourd'hui, le phénomène se reproduit avec le compte personnel de formation, les entreprises incitant de manière claire leurs salariés à utiliser leur CPF.

Cette tendance signifie-t-elle que le CPF fonctionne ?

En effet. Et on peut même s'attendre à ce que la rentrée 2016 soit la grande rentrée du CPF après une mise en route, on s'en souvient, plus que difficile. Désormais, les règles sont bien maîtrisées, les dispositifs sont balisés, les salariés commencent à bien connaître le CPF, on peut s'attendre à une période des plus intéressantes.

De fait, nous avons reçu de notre côté de nombreuses demandes, des projets à chaque fois très motivés par les salariés, qui ont mené de bout en bout les démarches nécessaires à la constitution de leur dossier, en toute autonomie et sans y inclure leur DRH. Même si les statistiques ne sont pas encore au niveau du DIF.

CPF, PLAN DE FORMATION: À CHAQUE FOIS DE NOUVELLES MANIÈRES DE TRAVAILLER...

Le fait que le CPF soit plus utilisé que le Plan en matière de formation linguistique a-t-il un impact sur l'activité des organismes de formation ?

Absolument, et de manière considérable ! En fait, le Compte personnel de formation est une initiative très personnelle et son utilisation courante va faire profondément évoluer le fonctionnement des « OF ». Car la démarche n'est pas du tout la même que lorsque l'on passe par le Plan.

Je m'explique : Lorsque la formation dépend du Plan, l'interlocuteur de l'organisme de formation est un DRH expérimenté qui passe commande pour plusieurs dizaines ou plusieurs centaines de personnes. Avec le CPF, l'interlocuteur devient monsieur tout le monde, avec des questions parfois très basiques et parfois très inattendues. A titre d'exemple, un DRH connaît toujours son Opcva, alors que bien souvent, les particuliers ne savent même pas ce que c'est qu'un organisme collecteur. Il lui faut détailler nos programmes, expliquer le fonctionnement du CPF, comment se financer... Le temps passé aux discussions initiales peut alors tripler. On passe d'un modèle b-to-b à un vrai b-to-c... Voilà l'une des grandes évolutions du moment.



Recevoir la newsletter

À LIRE ÉGALEMENT



La sécurité et la maquette numérique objets de toutes les attentions